

Table des matières

1- Périmètre d'application.....	1
2- Utilisateurs et accès.....	1
3- Devoir des utilisateurs.....	1
3.1- Engagements et responsabilités des utilisateurs	1
3.2- Respect de la confidentialité et de l'intégrité des données.....	2
3.3- Utilisation responsable des ressources informatiques	2
4- Droit des utilisateurs	2
5- Rôle et droit des administrateurs	3

La présente charte a pour objectif de définir les règles essentielles garantissant **une utilisation responsable et sécurisée des moyens informatiques et des réseaux** du Lycée René Descartes de Champs-sur-Marne. Ces règles viennent compléter et préciser les dispositions légales en vigueur, notamment celles du Code pénal français relatives à la fraude informatique (loi n° 88-19 du 5 janvier 1988, dite "Loi Godfrain").

Certains comportements interdits par cette charte constituent également des **infractions pénales pouvant entraîner des poursuites judiciaires**. Elle s'applique à toute personne autorisée à utiliser les ressources informatiques à des fins pédagogiques au sein du lycée. Toute utilisation non conforme aux règles établies peut être assimilée à un abus de confiance, un acte de piratage, un vol, un acte de vandalisme ou une fraude informatique. De telles infractions peuvent donner lieu à des sanctions disciplinaires, conformément au règlement intérieur de l'établissement, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

1- Périmètre d'application

La présente charte s'applique à l'ensemble des systèmes informatiques du Lycée René Descartes de Champs-sur-Marne. Cela comprend notamment **les ordinateurs portables mis à disposition pour le Conseil Régional, les micro-ordinateurs** des salles de cours, **les postes informatiques du Centre de Documentation et d'Information (CDI), les serveurs** assurant l'interconnexion du réseau, ainsi que **tous les périphériques associés au réseau informatique** (commutateurs, points d'accès sans fil, imprimantes, etc.).

2- Utilisateurs et accès

Vous êtes considéré comme **utilisateur** du système informatique du lycée dès lors qu'un administrateur ou votre professeur principal vous a **attribué un identifiant (login) et un mot de passe** valide pour une durée limitée à l'année scolaire. Vous êtes également utilisateur si vous accédez au **réseau Wi-Fi de l'établissement**, que ce soit via un ordinateur mis à disposition par la Région ou votre propre équipement personnel.

Le droit d'accès au réseau informatique du lycée est strictement **personnel** et **incessible**. Vous ne devez en aucun cas communiquer vos identifiants, que ce soit directement en partageant votre mot de passe ou indirectement en laissant votre session ouverte en quittant votre poste. Il est également **interdit de tenter d'accéder à des ressources non autorisées**, que ce soit en essayant de découvrir le mot de passe d'un autre utilisateur ou en contournant les protections mises en place sur le système.

L'accès aux ressources informatiques du lycée est accordé à titre temporaire. Il peut être immédiatement révoqué en cas de non-respect des règles énoncées dans cette charte.

3- Devoirs des utilisateurs

3.1- Engagements et responsabilités des utilisateurs

Chaque utilisateur du réseau informatique du lycée s'engage à respecter les règles suivantes :

1. **Ne pas accéder, s'approprier, modifier ou détruire des ressources** appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation.
2. **Ne pas télécharger d'œuvres protégées** par la propriété intellectuelle sans autorisation.
3. **Ne pas diffuser de propos diffamatoires** à l'encontre d'un membre de la communauté éducative, que ce soit via un blog, un site personnel ou toute autre publication en ligne (intranet/extranet).
4. **Ne pas porter atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité d'autrui**, notamment par la diffusion de messages, textes ou images à caractère offensant.
5. **Prendre soin du matériel** mis à disposition et signaler toute anomalie à un professeur ou un administrateur.
6. **Ne pas perturber le bon fonctionnement du réseau** ni saturer les ressources informatiques.
7. **Ne pas tenter de contourner les dispositifs de sécurité.**
8. **Vérifier que les fichiers utilisés sont exempts de virus ou de logiciels malveillants** (chevaux de Troie, etc.).
9. **Respecter les droits d'auteur** : toute œuvre publiée (texte, image, dessin, musique...) est protégée par la législation en vigueur.
10. **Ne pas copier ni distribuer de logiciels sans autorisation.**
11. **Ne pas publier, diffuser ou partager des documents consultés ou téléchargés sans l'accord de leurs auteurs.**
12. **Ne pas utiliser de systèmes de partage de fichiers illégaux** (peer-to-peer ou autres).
13. **Ne pas consulter ni tenter d'accéder à des sites faisant l'apologie du piratage.**
14. **Ne pas visionner de contenus en streaming**, sauf autorisation expresse de l'équipe enseignante.
15. **Ne pas consulter ni afficher volontairement des contenus à caractère raciste, sexiste, homophobe, pornographique ou incitant à la violence**, quel que soit le support utilisé.

3.2- Respect de la confidentialité et de l'intégrité des données

Les **fichiers détenus par les utilisateurs et les administrateurs** sont considérés comme des **données privées**. Seuls les **administrateurs** sont **habilités à visualiser ou à vérifier le contenu des fichiers** possédés ou échangés dans le cadre de leurs missions.

En conséquence, chaque utilisateur s'engage à respecter les règles suivantes :

- Ne pas modifier ni altérer un fichier qui ne lui appartient pas.
- Ne pas chercher à restreindre ou bloquer l'accès aux systèmes informatiques d'un autre utilisateur ou d'un administrateur.
- Ne pas intercepter les communications privées entre utilisateurs ou administrateurs, qu'il s'agisse d'e-mails ou d'échanges en temps réel.
- Ne pas usurper l'identité d'un autre utilisateur. Il est interdit d'utiliser une session ouverte par autrui sans son autorisation. Avant d'ouvrir votre propre session, vous devez vous assurer que celle du précédent utilisateur est bien fermée.

Toute violation de ces règles pourra entraîner des sanctions disciplinaires et/ou des poursuites conformément au règlement intérieur et aux lois en vigueur.

3.3- Utilisation responsable des ressources informatiques

Les ressources informatiques du lycée (espace disque, imprimantes, accès à Internet, etc.) sont **partagées** entre tous les utilisateurs. Chacun doit veiller à les **utiliser de manière équitable et responsable**, sans les monopoliser.

Tout abus constaté pourra entraîner une restriction ou une suppression de l'accès à ces ressources.

De plus, afin d'optimiser l'espace de stockage disponible, chaque utilisateur est tenu de **supprimer régulièrement les fichiers temporaires ou inutiles** présents dans son répertoire personnel ainsi que sur le cloud du lycée (cloud.rene-descartes.fr).

4- Droits des utilisateurs

En tant qu'utilisateur des ressources informatiques du lycée, vous bénéficiez de certains **droits**, en plus de vos obligations :

- Vous avez le **droit de consulter les données** vous concernant, stockées dans le système, en vous adressant à l'administrateur réseau.
- Vous avez le droit de **demandeur la modification de votre identifiant et/ou de votre mot de passe** si vous estimez qu'ils ont été compromis ou si vous suspectez qu'une personne pourrait les utiliser à votre insu.
- Les professeurs ont le droit de **demandeur l'installation de nouveaux logiciels** en lien avec leurs activités pédagogiques.
- Professeurs et élèves ont le droit de **signaler toute anomalie ou de faire une demande de modification** en s'adressant à l'administrateur réseau.

5- Rôle et droit des administrateurs

Les administrateurs sont responsables de la **qualité du service** offert par les moyens informatiques du lycée. À ce titre, ils veillent à ce que les utilisateurs respectent les droits et responsabilités qui leur sont attribués.

Les administrateurs ont le **droit d'effectuer toutes les actions nécessaires** pour assurer le bon fonctionnement des ressources informatiques du lycée. Ils disposent donc des mêmes droits que les utilisateurs, ainsi que des droits supplémentaires liés à leurs fonctions.

En particulier, le **droit à la confidentialité des utilisateurs** peut être limité dans la mesure où les administrateurs doivent accéder aux informations nécessaires pour garantir le bon fonctionnement du système, maintenir son intégrité et faire respecter cette charte.

Ce droit d'accès des administrateurs s'applique également aux utilisateurs, qu'ils soient majeurs, mineurs ou étudiants. Tous les utilisateurs du réseau informatique reconnaissent avoir été informés de ce droit et l'acceptent.

Les administrateurs peuvent être amenés à examiner des fichiers pour recueillir des informations permettant de diagnostiquer et résoudre des problèmes logiciels, techniques ou réseaux, ou encore pour vérifier si un utilisateur a enfreint les règles énoncées dans cette charte.

Cependant, les administrateurs ont l'obligation de **préserver la confidentialité** des informations privées des utilisateurs, sauf si ces données sont nécessaires pour répondre à une demande des autorités compétentes, comme le Chef d'Établissement, ou les autorités judiciaires, policières ou de gendarmerie, dans le cadre d'une procédure légale ou d'une investigation visant à identifier les auteurs de faits délictueux.

L'inscription au lycée vaut acceptation du présent règlement et de la charte informatique du lycée

Signature du 1^{er} responsable légal
ou du tuteur
Lu et approuvé

Signature du 2nd responsable légal
Lu et approuvé

Signature de l'élève
Lu et approuvé